



Luxembourg, le 27 mars 2008

Monsieur Lucien WEILER  
Président de la Chambre des  
Députés

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

27 MARS 2008

Q2427

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration:

*« La Chambre des Députés a adopté lors de la séance publique du 3 juillet 2007 une motion invitant le Gouvernement à autoriser la présence d'observateurs des droits de l'homme ou de médecins indépendants à l'occasion de tous les éloignements forcés.*

*Tenant compte de ce qui précède, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration :*

- *Monsieur le Ministre pourrait-il me confirmer que des observateurs indépendants n'ont pas participé à la tentative d'extradition du guinéen Mamadou Aliou Diallo qui a eu lieu le 9 mars dernier ?*
- *Dans l'affirmative, Monsieur, le Ministre pourrait-il m'informer pourquoi des observateurs indépendants n'ont pas participé à l'extradition ?*
- *Monsieur le Ministre ne juge-t-il pas que des observateurs indépendants pourraient aider à prévenir des incidents lors des éloignements forcés ou à élucider le déroulement des faits ?*
- *Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer ce qu'il entend faire pour assurer dorénavant que des observateurs indépendants participeront aux retours forcés ? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Xavier BETTEL  
Député